

**CONDITIONS D'UTILISATION
DU LOGO JMJ CRACOVIE 2016**

1. Le logo JMJ Cracovie 2016 est protégé par la loi.
2. Les droits d'auteur exclusifs appartiennent à l'Archidiocèse de Cracovie.
3. L'Archidiocèse autorise par la présente les entités juridiques de l'Église catholique à utiliser le logo gratuitement pour les buts suivants :
 - a) placement du logo sur les matériels liés aux JMJ 2016, comme : dossiers, prospectus, brochures, affiches, bannières, sites Web et d'autres médias;
 - b) placement du logo dans des matériels pastoraux utilisés dans la préparation spirituelle des JMJ 2016;
 - c) placement du logo dans les matériels promotionnels liés aux JMJ 2016, particulièrement affiches, bannières, T-shirts, casquettes, tasses et autres contenants, excepté pour une utilisation commerciale.
4. Les entités ecclésiastiques n'ont pas le droit d'accorder une sous-licence d'utilisation du logo à des tiers.
5. Les entités ecclésiastiques n'ont pas le droit de vendre quelques produits que ce soient marqués du logo. Cet interdit s'étend aussi à tous produits où le logo est lié avec d'autres marques commerciales.
6. Les entités ecclésiastiques peuvent utiliser le logo à des fins autres que mentionnées ci-dessus seulement après avoir obtenu une licence spécifique.
7. Les entités, autres que les entités juridiques ecclésiastiques, peuvent utiliser le logo seulement après avoir obtenu une permission spécifique ou une licence appropriée.
8. L'entité autorisée par l'Archidiocèse pour accorder les licences est l'association SDM 2016.
9. Les présentes conditions d'utilisation gardent saufs tous les droits réservés au Conseil Pontifical pour les Laïcs quant à l'utilisation du logo.